



République Française
Département des Hauts-de-Seine

Direction générale des services
Service secrétariat général

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à 18h30, le Conseil municipal de Meudon, légalement convoqué, s'est assemblé en l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Denis LARGHERO, Maire de Meudon.

Le nombre de Conseillers municipaux en exercice est de 43.

Quorum : 22

OBJET DE LA DELIBERATION :

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Numéro : 8 /2022

Direction : affaires financières

Nomenclature « Actes » : 7 - 1

Date de publication de la présente délibération : 31 mars 2022

PRESENTS AU DEBUT DE LA SEANCE :

Denis LARGHERO, Virginie LANLO, Michel BORGAT, Francine LUCCHINI, Florence DE PAMPELONNE, Christophe SCHEUER, Marc MOSSE, Sylvie VUCIC, Michèle GUYEU, Isabelle SOTTO, Véronique VIAS, Yvan TOURJANSKY, Virginie SENECHAL, Valérie BARBIT, Laurent DUTHOIT, Christel CARDOSO, Murielle ANDRE-PINARD, Corinne HOVNANIAN, Salima HADDADI, Audrey JENBACK-DESBREE, Robin EPPLING, Henri DUPAS, Renaud DUBOIS, Louis DE COSTIL, Denis MARECHAL

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Bahija ATITA a donné procuration à Christophe SCHEUER
Saida BELAÏD a donné procuration à Virginie LANLO
Hervé MARSEILLE a donné procuration à Denis LARGHERO
Christine BARTHOUIL a donné procuration à Véronique VIAS
Frédéric WOLFF a donné procuration à Michèle GUYEU
Guillaume OTRAGE a donné procuration à Salima HADDADI
Fabrice HERRAULT a donné procuration à Laurent DUTHOIT
Fabian FOUILLET a donné procuration à Sylvie VUCIC
Bouchra TOUBA a donné procuration à Renaud DUBOIS
Gabrielle LAPREVOTE a donné procuration à Louis DE COSTIL

ARRIVES EN COURS DE SEANCE :

Olivier COMTE, 19h, pendant l'examen des questions orales, avait donné procuration à Murielle ANDRE-PINARD
Patrick DE LA MARQUE, 18h45, pendant l'examen des décisions municipales, avait donné procuration à Michel BORGAT
Fabrice BILLARD, 18h50, pendant l'examen des questions orales, avait donné procuration à Henri DUPAS
Avedik BATIKIAN, 19h10, pendant l'examen des questions orales, avait donné procuration à Corinne HOVNANIAN
Pierre GENTILHOMME, 18h45, pendant l'examen des décisions municipales, avait donné procuration à Yvan TOURJANSKY
Françoise NIKLY-CYROT, 19h10, pendant l'examen des questions orales, avait donné procuration à Virginie SENECHAL
Maxime AGAZZOTTI, 19h15, pendant l'examen des questions orales, avait donné procuration à Valérie BARBIT

DEPART EN COURS DE SEANCE

Robin EPPLING, 22h10, après le vote du compte administratif, donne procuration à Christel CARDOSO

ABSENT : Galien MAUDUIT

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Salima HADDADI est désignée, par 42 voix pour, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VILLE DE MEUDON

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF AU TITRE DE L'ANNEE 2021

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 24 MARS 2022 N° 8 /2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU sa délibération en date du 12 décembre 1996, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de voter le budget communal par nature, avec une présentation fonctionnelle réglementaire,

VU le compte administratif établi par chapitre et article, présenté par Monsieur le Maire pour l'année 2021, ainsi que ses documents annexes formant note explicative, annexés à la présente délibération, télétransmis à chaque membre du conseil municipal en même temps que la convocation, et mis à la consultation des élus auprès du secrétariat général de la mairie conformément au règlement intérieur de l'assemblée,

VU le rapport sur le compte administratif 2021, présenté par Monsieur Christophe SCHEUER, Maire-Adjoint, Rapporteur du budget,

VU l'avis de la Commission municipale des finances, des affaires économiques, du commerce et de l'artisanat,

CONSIDERANT que le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par M. le Chef du Centre des finances publiques de Meudon a été télétransmis à chaque membre du conseil municipal en même temps que la convocation, et mis à la consultation des élus auprès du secrétariat général de la mairie conformément au règlement intérieur de l'assemblée,

CONSIDERANT que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 coïncident avec ceux du compte administratif susvisé,

VU LA NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE CI-DESSOUS, AFFÉRENTE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

Conformément à l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité.

Le compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le Maire sur la base des actes budgétaires successifs de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives). Permettant de comparer les réalisations au regard des prévisions, le compte administratif détermine le résultat et les restes à réaliser en recettes et en dépenses. Il est accompagné de documents annexes formant note explicative de synthèse.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2021, présenté par Monsieur le Maire.

Considérant que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée, a été adressée aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le conseil municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2021, a procédé à l'élection d'un autre président de séance (que le maire) en application de l'article L 2121-14 du CGCT,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2021,

VU l'avis de la Municipalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par **36** voix pour, **0** voix contre, et **5** abstention(s),

VOTE le compte administratif de l'année 2021, synthétisé ainsi qu'il suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Cumul	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Budget Principal						
Résultat reporté		40 054 800.51		9 901 054.90		49 955 855.41
Opérations de l'exercice	48 635 160.34	33 318 718.39	82 290 964.09	84 835 638.27	130 926 124.43	118 154 356.66
Totaux	48 635 160.34	73 373 518.90	82 290 964.09	94 736 693.17	130 926 124.43	168 110 212.07
Résultat de clôture		24 738 358.56		12 445 729.08		37 184 087.64
Restes à réaliser	16 435 571.85	1 836 568.21			16 435 571.85	1 836 568.21
TOTAUX	16 435 571.85	26 574 926.77		12 445 729.08	16 435 571.85	39 020 655.85
Résultat définitif		10 139 354.92		12 445 729.08		22 585 084.00
Budget annexe de la régie publicitaire						
Résultat reporté				15 530.74		15 530.74
Opérations de l'exercice			90 708.11	130 547.82	90 708.11	130 547.82
Totaux			90 708.11	146 078.56	90 708.11	146 078.56
Résultat de clôture				55 370.45		55 370.45
Restes à réaliser						
TOTAUX				55 370.45		55 370.45
Résultat définitif				55 370.45		55 370.45
Budget annexe du centre d'art et de culture						
Résultat reporté	172 076.27				172 076.27	
Opérations de l'exercice	208 337.53	391 642.41	1 489 734.29	1 502 993.00	1 698 071.82	1 894 635.41
Totaux	380 413.80	391 642.41	1 489 734.29	1 502 993.00	1 870 148.09	1 894 635.41
Résultat de clôture		11 228.61		13 258.71		24 487.32
Restes à réaliser	24 487.32				24 487.32	
TOTAUX	24 487.32			13 258.71	24 487.32	24 487.32
Résultat définitif	13 258.71			13 258.71		0.00

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Cumul	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Budget annexe de l'hôtel d'activités du potager du dauphin						
Résultat reporté		34 810.19		5 630.39		40 440.58
Opérations de l'exercice	130 902.09	127 342.00	159 158.97	164 195.88	290 061.06	291 537.88
Totaux	130 902.09	162 152.19	159 158.97	169 826.27	290 061.06	331 978.46
Résultat de clôture		31 250.10		10 667.30		41 917.40
Restes à réaliser						
TOTAUX		31 250.10		10 667.30		41 917.40
Résultat définitif		31 250.10		10 667.30		41 917.40
Budget annexe des activités commerciales du site Rodin-Arnaudet						
Résultat reporté		5 750.00		73 744.34	0.00	79 494.34
Opérations de l'exercice		5 750.00	92 060.58	154 596.35	92 060.58	160 346.35
Totaux	0.00	11 500.00	92 060.58	228 340.69	92 060.58	239 840.69
Résultat de clôture		11 500.00		136 280.11		147 780.11
Restes à réaliser						
TOTAUX				136 280.11		147 780.11
Résultat définitif		11 500.00		136 280.11		147 780.11
Budget annexe Marchés publics d'approvisionnement						
Résultat reporté				51 963.35		51 963.35
Opérations de l'exercice			261 647.52	282 669.24	261 647.52	282 669.24
Totaux			261 647.52	334 632.59	261 647.52	334 632.59
Résultat de clôture				72 985.07		72 985.07
Restes à réaliser						
TOTAUX						72 985.07
Résultat définitif				72 985.07		72 985.07
Budget annexe des parcs publics de stationnement						
Résultat reporté						
Opérations de l'exercice			16 310.85	16 310.85	16 310.85	16 310.85
Totaux			16 310.85	16 310.85	16 310.85	16 310.85
Résultat de clôture				0.00		0.00
Restes à réaliser						
TOTAUX						
Résultat définitif				0.00		0.00
Budgets cumulés						
Résultat reporté	172 076.27	40 095 360.70		10 047 923.72	172 076.27	50 143 284.42
Opérations de l'exercice	48 974 399.96	33 843 452.80	84 400 584.41	87 086 951.41	133 374 984.37	120 930 404.21
Totaux	49 146 476.23	73 938 813.50	84 400 584.41	97 134 875.13	133 547 060.64	171 073 688.63
Résultat de clôture		24 792 337.27		12 734 290.72		37 526 627.99
Restes à réaliser	16 460 059.17	1 836 568.21			16 460 059.17	1 836 568.21
TOTAUX	16 460 059.17	26 628 905.48		12 734 290.72	16 460 059.17	39 363 196.20
Résultat définitif		10 168 846.31		12 734 290.72		22 903 137.03



Pour extrait certifié conforme à l'original,

Denis LARGHERO

Maire de Meudon